



**2026/05**

**VILLE DE RANTIGNY**  
**Département de l'Oise**  
**Arrondissement de Clermont**  
**Canton de Clermont**

**Mise en place de l'éclairage public sur les futurs parkings rue Pasteur et rue Sabatier**

L'an deux mil vingt-six le vendredi 27 février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le vendredi 13 février, s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny.

Etaient présents : Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoint au maire, Marie DUHAMEL, Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH, Christian PETIT, Denise ORGET, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Christophe PECHEUR, Sandrine DUFOUR, Sophie JUPIN, Djillali AISSAOUI, Claudine DEALET (procuration à Nadine LOZANO), Ludovic VINET, Christine PORQUET, Benjamin PIRES.

---

Les travaux ci-dessous doivent être réalisés :

**Eclairage Public | EP | SOUTER | Parking Pasteur et Parking Sabatier**

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet que des fonds de concours peuvent être versés entre le SE60 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, par délibérations concordantes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public .

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 2 mars 2026, s'élève à la somme de **31 198,68 €**.

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de **13 161,95 €** (avec subvention).

- Vu l'article L.5212-26 du CGCT ;
- Vu les statuts du SE60 en vigueur ;
- Vu le barème des aides du SE60 en vigueur ;

Monsieur le Maire propose :

- d'accepter la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : Eclairage Public | EP | SOUTER | Parking Pasteur et Parking Sabatier ;

- d'acter que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60 en commission d'attribution, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, de la concertation et de la coordination avec les différents partenaires et des délais relatifs à la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune pour l'informer de la programmation de son dossier ;

En cas de demandes multiples de réalisation de travaux, la commune s'engage à fournir ses priorisations au SE60.

- de demander au SE60 de programmer et de réaliser ces travaux et de prendre acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours et de priorisation établi par le SE60 ;

- de ne pas demander au SE60 de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise ;

- d'acter que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux ;

- d'autoriser le versement d'un fonds de concours au SE60 ;

- de prendre acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50% ;

- de prendre acte du versement du solde après achèvement des travaux ;

- d'inscrire au budget communal de l'année 2026 les dépenses afférentes aux travaux **13 161,95 €** (montant prévisionnel du fonds de concours avec frais de gestion et avec subvention) qui seront dues au SE60, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous.



## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

En date du 05/02/2026 - Validité de 3 mois

Commune : RANTIGNY  
 Localisation : Eclairage Public | EP | SOUTER | Parking Pasteur et Parking Sabatier  
 Dossier n° : 2026-0007-T

Nature des travaux	Montant Entreprise (actu HT 1.030)	Coût HT des travaux Après Actu	Montant TVA	Montant des frais de gestion 8.000%	Montant TTC	Montant Subventionnable	Financement		Participation	
							EP 50%	RANTIGNY Avec aide	RANTIGNY Sans aide	
Eclairage Public	24 373,97 €	24 373,97 €	4 874,79 €	1 949,92 €	31 198,68 €	26 323,89 €	13 161,94 €	13 161,95 €	26 400,71 €	26 400,71 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 373,97 €</b>	<b>24 373,97 €</b>	<b>4 874,79 €</b>	<b>1 949,92 €</b>	<b>31 198,68 €</b>	<b>26 323,89 €</b>	<b>13 161,94 €</b>	<b>13 161,95 €</b>	<b>26 400,71 €</b>	<b>26 400,71 €</b>

Le DGS du SE60



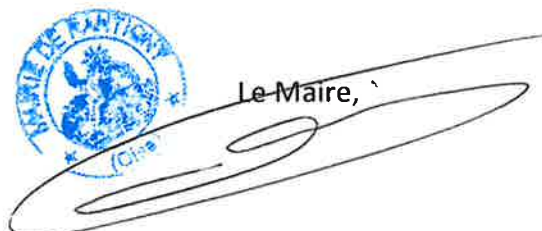
Sabine BLANCHARD

### Le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice : 22  
 Nombre de conseillers présents : 14  
 Votes contre : 0  
 Abstention : 0  
 Votes pour : 15

Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoints au maire, Marie DUHAMEL, Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH, Claudine DEALET (procuration à Nadine LOZANO), Christian PETIT, Denise ORGET, Conseillers municipaux.

Fait les jour, mois et an susdit  
 Ont signé le registre les membres présents  
 Pour extrait conforme  
 Rantigny, le 2 mars 2026



Dominique DELION

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 060-216005181-20260302-202505ECLAIRAGE-DE